



COMMUNICATION SUR LE PROGRES GLOBAL COMPACT

Juin 2020 pour l'année 2019



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

En tant que Président de Vranken-Pommery Monopole, je réitère pour 2019 notre engagement en faveur des dix principes du Pacte Mondial.

Membre du Global Compact depuis de nombreuses années, notre engagement s'est renforcé progressivement et fait désormais partie intégrante de notre groupe.

« N'imiter personne, y compris soi-même » disait Madame Pommery.

Suivant ce précepte et convaincus qu'un grand groupe se doit d'être exemplaire dans l'ensemble des grands principes universels du Global Compact, nous avons mis en place dans tous les établissements du groupe une politique audacieuse, notamment environnementale, tournée vers l'avenir.

Ainsi l'ensemble de nos vignobles en France et en Europe est désormais 100 % écologique. Qu'ils soient certifiés Viticulture Biologique, Haute Valeur Environnementale, Viticulture Durable en Champagne ou simplement engagés dans une viticulture intégrée, tous nos vignobles sont régis par des valeurs supérieures de respect de l'environnement et de protection de la biodiversité.

Les Droits de l'Homme et les normes internationales du travail sont des socles indispensables de toute entreprise ancrée dans l'histoire et tournée vers l'avenir. Le groupe a toujours scrupuleusement respecté ces droits fondamentaux et favorisé une politique sociale de protection de son personnel et de prévention des risques.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, le groupe a à encore renforcé sa politique de vigilance afin de prévenir toute situation à risque au sein de nos entreprises.

Par le Global Compact, nous témoignons au quotidien notre attachement à tous ces principes et sommes heureux et fiers de communiquer sur nos réalisations.

Nos principales actions durant l'année 2019 ont porté sur différentes thématiques du Pacte Mondial se rattachant à l'Environnement, aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.

Paul-François VRANKEN
Président

LES 10 PRINCIPES DU « UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT »

Droits de l'Homme :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

Normes internationales du travail :

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Droits de l'Homme :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;

Vranken-Pommery Monopole exerce ses activités en France et dans de nombreux pays du monde via ses filiales (Etats Unis, Japon, Angleterre, Italie, Allemagne, Belgique, Portugal, Suisse, Australie). Ces pays présentent en principe peu de risques quant au respect des Droits de l'Homme. Nous restons, toutefois, vigilants et nous nous attachons à leur conformité dans toutes nos activités.

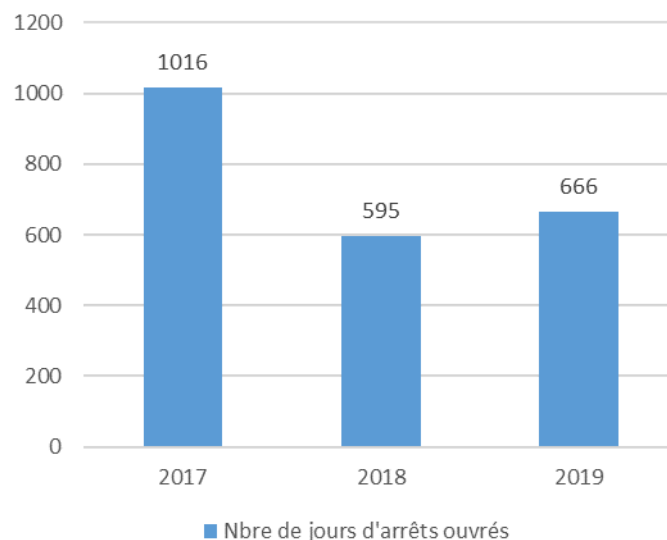
En interne, les engagements souscrits par VPM en matière de respect des Droits de l'Homme se traduisent notamment dans notre charte éthique mais aussi par des projets en relation avec les conditions de santé et de sécurité au travail. Cet engagement est disponible dans notre rapport de développement durable, consultable sur notre site internet : <http://www.vrankenpommery.com/>

Le Groupe poursuit l'objectif de protection de la santé de son personnel et de ses sous-traitants en donnant la priorité à la prévention.

Depuis 2018 un film d'accueil présentant les règles de sécurité sur les sites de production et à destination des nouveaux arrivants est venu compléter les dispositifs de prévention déjà mis en place.

Cette prévention est basée sur une culture de sécurité et de prévention des risques pour la santé, la fiabilisation des installations techniques et des méthodes de travail, la formation, le suivi de la santé physique et mentale du personnel dans son cadre de travail et l'examen systématique des dysfonctionnements et des accidents.

Evolution du nombre de jours pour accidents du travail au sein du Groupe



Respecter les droits de l'Homme, c'est aussi préserver la santé des consommateurs. A ce titre, la qualité et la sécurité sanitaire de nos produits est une des priorités du Groupe. En effet, Vranken-Pommery Monopole a intégré depuis de nombreuses années une démarche de management de la qualité selon les standards les plus élevés.

Le groupe a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 22000 sur ses sites de production en Champagne et IFS Food en 2018 pour le site Rozès et en 2019 pour le site de Tours-sur-Marne.

- Améliorer la Qualité de vie au travail et favoriser le bien-être

L'entreprise attache de plus en plus une attention particulière à la qualité de vie au travail et au bien-être.

Elle a ainsi mis en place des sensibilisations aux gestes et postures afin de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques (29 salariés concernés en 2018 et 7 en 2019).

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de prévention des risques psychosociaux et en complément des actions déjà mises en place, la société Vranken-Pommery Monopole propose depuis l'année 2017 à ses salariés du site de Reims des séances de Sophrologie bimestrielles.

Le site de Tours sur Marne a remplacé en 2019 pour sa gamme de bouteilles standard ses étiqueteuses à colle par des étiqueteuses adhésives.

Le passage à cette nouvelle technologie a permis une meilleure répartition du travail et a diminué le phénomène d'ouverture des lignes par intermittence.

- Faciliter l'intégration de ses salariés

L'intégration dans l'entreprise est une phase primordiale qui doit permettre à chaque nouveau salarié de prendre connaissance de l'entreprise, de ses modes de fonctionnement, de son patrimoine et de sa culture.

Il s'agit donc d'une étape déterminante afin que la personne recrutée prenne son poste dans les meilleures conditions en étant accompagnée et soutenue.

L'entreprise a généralisé depuis plusieurs années la mise en place d'un programme d'intégration mais a complété cette année le dispositif en instituant un bilan d'intégration formalisé qui intervient avant la fin de la période d'essai et réalisé conjointement par le supérieur hiérarchique et le nouveau collaborateur.

Cette étape a pour but de suivre l'évolution du salarié et de renforcer son épanouissement au sein de la structure. Il s'agit notamment d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées par le salarié et de mettre en place des actions correctives (formations complémentaires...).

- Développer les compétences et l'employabilité

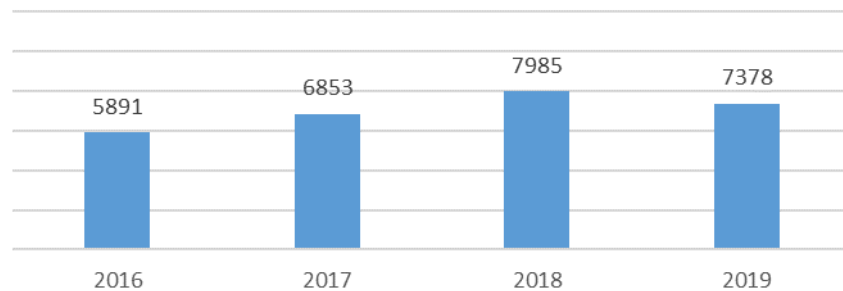
Le Groupe a conscience que la formation professionnelle constitue un levier de performance et s'engage pour pérenniser ses savoirs faire et l'employabilité de ses salariés, il déploie pour cela d'année en année des plans de formations internes ambitieux.

L'investissement formation est régulier et important.

Voici quelques exemples de formations dispensées en 2019 :

- Techniques métiers : conducteur de ligne dégorgement transvasage et dégorgement spécial, taille de la vigne, Wine & Spirit Education Trust (WSET)... ;
- Management, conduite de projets ;
- Sécurité : Recyclages et initiations SST, manipulation d'extincteurs, gestes et postures
- Informatique, bureautique, langues étrangères.

Nombre total d'heures de formation dispensées au sein du Groupe



Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

- **Etendre nos exigences à notre sphère d'influence**

Dans les cahiers des charges des fournisseurs, un paragraphe les interpelle directement en leur demandant de se conformer aux normes de l'Organisation internationale du Travail et du développement durable. Certains devoirs y sont clairement explicités. En ce qui concerne les normes du travail et les droits de l'Homme par exemple, on y trouve notamment les éléments suivants :

- Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir de manière effective le travail des enfants en plus généralement de toute personne mineure ;
- Ne pas utiliser de main d'œuvre issue du travail clandestin ;
- A respecter les principes de protection des droits de l'homme ;
- A respecter les principes de non-discrimination en matière d'emploi ;
- A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

100% des fournisseurs de matières sèches en Champagne ont signé ces exigences en matière de développement durable.

Nous avons aussi établi un code de conduite fournisseurs reprenant les thèmes : normes du travail et la responsabilité sociale ; réglementation et protection environnementale ; exigences d'intégrité professionnelle.

Normes internationales du travail :

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Le Dialogue social au sein du Groupe Vranken-Pommery Monopole se situe à différents niveaux (établissement, entreprise, Groupe) et la Direction s'attache à ce que l'exercice de la représentation du personnel se déroule dans un esprit constructif qui maintient un juste équilibre entre les intérêts des salariés et les intérêts économiques du Groupe.

Les évolutions de l'organisation sont réalisées en concertation avec les partenaires sociaux.

Conformément à l'ordonnance du 22 septembre 2017, les sociétés françaises du Groupe ont fusionné leurs différentes instances représentatives en un Comité social et économique (CSE). Les élections se sont tenues en 2019 avec un taux moyen de participation de 75%.

En France, les sociétés du Groupe ont des Comités d'entreprise, des Délégués du Personnel ainsi que des Comités d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail. Le comité de Groupe a été institué en 2003.

19 accords d'entreprise ont été signés au sein de la branche Champagne en 2019.

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants;

Les différentes unités et filiales de Vranken-Pommery Monopole (VPM) se situent dans des pays qui ont ratifié la convention de l'Organisation Internationale du Travail sur le sujet du travail forcé.

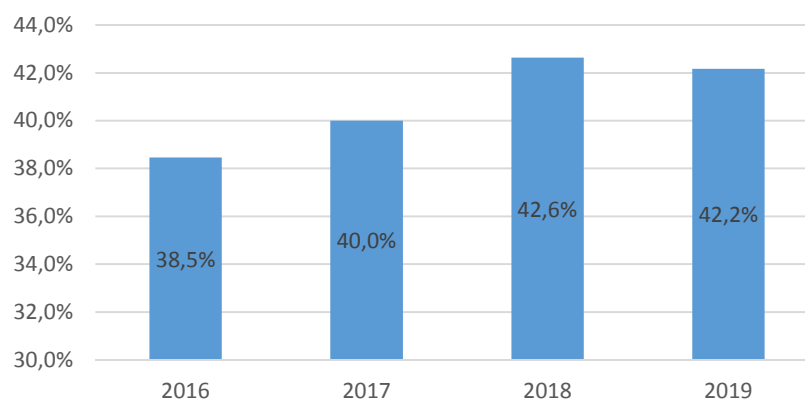
Consciente que sa responsabilité s'étend également aux pratiques de ses fournisseurs, VPM leur demande notamment d'éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire et d'abolir de manière effective le travail des enfants. (Cf. principe n°2).

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Différentes sociétés du Groupe ont négocié des accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, prévoyant des dispositions concernant les rémunérations et les recrutements.

Le groupe réaffirme sa volonté d'inscrire sa gestion des ressources humaines dans le respect des principes d'égalité professionnelle et de faire progresser la mixité au sein de ses effectifs. Ainsi depuis 2016 la part des femmes au sein du personnel d'encadrement a sensiblement progressé.

Evolution de la part des femmes parmi les cadres du Groupe



La loi « avenir professionnel » impose aux employeurs de plus de 50 salariés l'objectif de « suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ».

Le Groupe a publié les index au titre de 2019 pour ces filiales concernées :

Vranken-Pommery Monopole : 78/100
Vranken-Pommery Production : 88/100
Grands Domaines du Littoral : 96/100

Ces résultats sont en conformité avec les objectifs gouvernementaux et le Groupe s'engage à œuvrer pour améliorer ces index afin de réduire les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes.

Vranken-Pommery Monopole participe activement à la conférence annuelle du women's forum dont l'objectif est notamment de donner une tribune d'expression et une visibilité accrue aux femmes, d'origines et de compétences diverses.

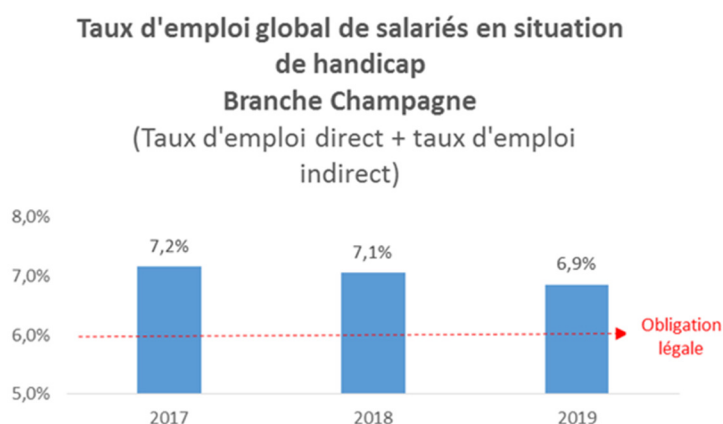
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole considère que le handicap n'est pas un obstacle aux compétences professionnelles et base donc sa politique sur l'égalité des chances envers tous les salariés.

La volonté du Groupe en matière d'intégration professionnelle des handicapés se traduit également par l'appel régulier à un Centre d'Insertion par le Travail des Personnes Handicapées pour le maintien de l'ensemble des espaces verts toute l'année ou encore pour certaines opérations de conditionnement.

Son engagement se traduit également par l'aménagement de postes adaptés au handicap, à titre d'exemple, en 2019 Vranken-Pommery Monopole a mis à disposition d'un salarié mal voyant un ordinateur adapté avec un clavier rétro-éclairé.

Dans nos établissements de la branche Champagne l'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap et supérieur à l'obligation légale et représente en moyenne 7.1% de l'effectif.



Résultats 2019:

- ✓ 100 % des sites du Groupe respectent les Droits de l'Homme
- ✓ Aucun site de production du Groupe ne fait travailler les enfants
- ✓ Effort continue de formation
- ✓ Signature de 19 accords d'entreprise au sein de la branche Champagne
- ✓ 42.2% de femmes parmi les cadres du Groupe
- ✓ 6.9% d'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap (branche champagne)

Environnement :

Fort de son engagement pour le Développement Durable, de son adhésion au Global Compact et conscient de ses responsabilités dans l'élaboration de ses produits, notre Groupe a créé sa charte d'éthique sur 6 valeurs et 19 engagements.

- I - La Préservation de l'environnement
- II - L'Assurance Qualité du Produit
- III - L'Anticipation des exigences
- IV - Le Management des hommes
- V - Communication avec les parties prenantes
- VI - Le Faire-savoir

Nos engagements environnementaux ont ainsi pris différentes formes de certification :
Les sites de la branche Champagne sont tous certifiés ISO 14001.

Les sites de Camargue et de Provence sont certifiés producteurs et transformateurs de vins biologiques pour l'élaboration de plusieurs cuvées biologiques. Environ 670 hectares sont certifiés biologiques et plus de 465 hectares sont en conversion. Cela représente donc 32% des surfaces des vignes du sud de la France qui sont certifiées biologiques et 55 % des surfaces des vignes qui sont certifiées ou en conversion biologique.

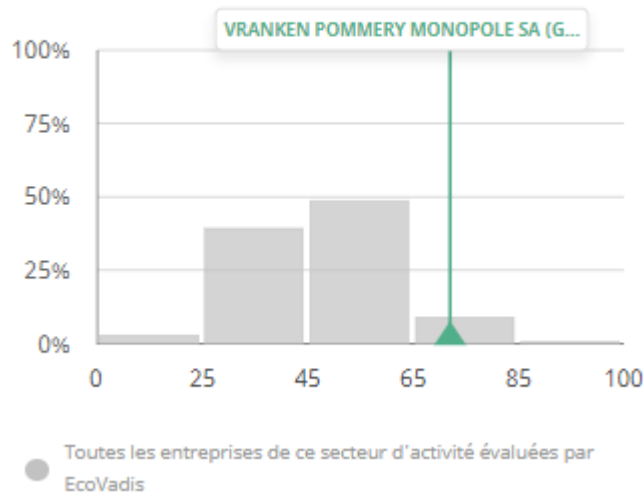
En 2014, le vignoble Champenois du Groupe a obtenu la double certification Viticulture Durable en Champagne et Haute Valeur Environnementale. Les activités de prestations viticoles du groupe ont été qualifiées « Viticulture Durable en Champagne Travaux et services » en février 2018 venant parfaire l'engagement environnemental de la Maison.



Au cours de l'année 2019, VPM a été évalué par un organisme indépendant « Ecovadis » sur sa performance en terme de RSE. La méthodologie employée repose sur l'analyse de 21 critères et 4 thèmes (Environnement, Conditions de travail équitables, Ethique des affaires et Achat responsables).

Nous avons obtenu à l'issue de l'évaluation la note de 72/100, ce qui correspond à une performance « avancée » au niveau RSE. L'entreprise se situe au 98ème percentile, ce qui signifie que notre score est supérieur ou égale à 98% de toutes les entreprises évaluées par Ecovadis (valeur au moment de la publication le 24/01/2020).

Répartition des scores globaux



72/100
98ème percentile ⓘ

Nous avons réalisé cette évaluation en 2011 et 2015 et les résultats montrent que la société progresse au fur et à mesure des années.

[Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;](#)

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux.

Il est important de noter que les sites de production Français sont soumis, de par la grande capacité des cuveries, à la réglementation très stricte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Aussi le Groupe doit-il fréquemment faire état de ses activités aux instances gouvernementales (Préfecture, DREAL) par des comptes-rendus mensuels et trimestriels.

Cette réglementation intervient notamment lors de la mise en œuvre d'installations nouvelles de même que pour la rénovation des installations existantes. Toute modification de l'existant doit être portée à la connaissance de la DREAL qui propose au Préfet un avenant à l'Arrêté Préfectoral d'exploiter.

Par ailleurs, le site de production de la société ROZES, la Quinta de Monsul, a reçu son « permis industriel » en septembre 2005, preuve du respect de l'environnement, de la sécurité et de l'hygiène ainsi que des conditions de travail.

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;

La consommation de cette ressource est un axe important de la politique environnementale des sites de production du Groupe. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons nous désintéresser de l'impact de notre ressource naturelle principale.

Consommation d'eau des sites de production en m³

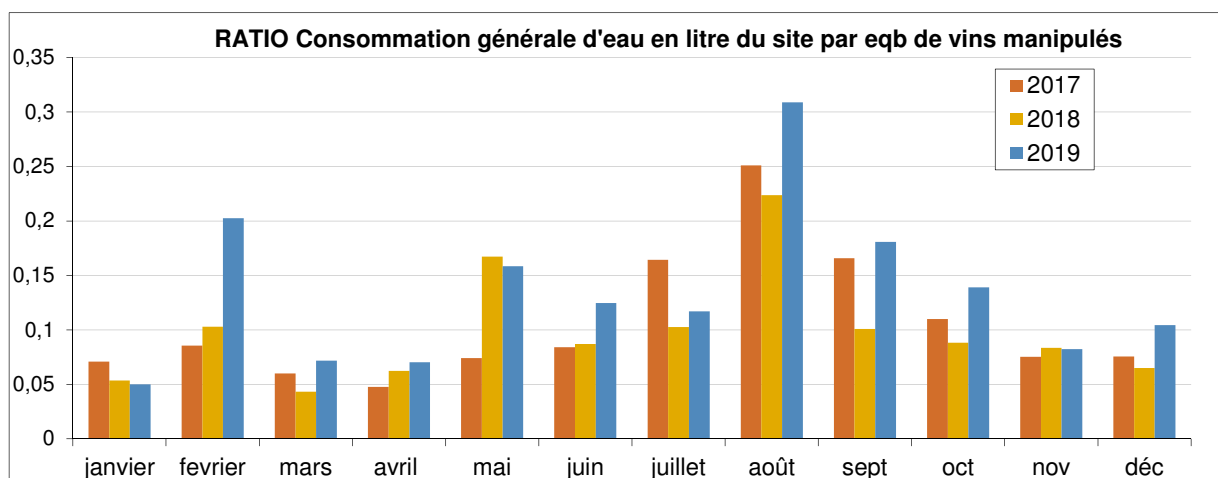
<i>Site de production</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Domaine Royal de Jarras	21 534	18 697	21 554	15 304
Château La Gordonne	29 608*	10 843	5 823	9 781
VPP Reims	10 984	12 393	12 775	11 956
VPP Tours-Sur Marne	10 641	9 383	9 852	10 996
Quinta de Monsul	5 457	7 042	6 045	8 035

**Utilisation pour irrigation des vignes*

En Champagne, de véritables plans d'actions ont été menés afin de lutter contre la surconsommation et les fuites tout en gardant la même qualité de produit.

Afin de suivre au mieux les consommations en eau dans chaque atelier de la Branche Champagne, des cibles et des indicateurs de suivi de consommation ont été créés. La baisse de ces consommations fait partie intégrante de notre politique environnementale mais reste très dépendante des fluctuations d'activité

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio consommation d'eau / équivalent bouteilles produites qui s'élève à 0,11 m³ d'eau / équivalent bouteille sur le site de Tours sur Marne en 2019.



- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;

Travailler sur les emballages à la source, partout où cela est possible, est une des ambitions du Groupe. Il faut optimiser le poids des emballages tout en préservant la qualité du produit et le service rendu au consommateur. L'innovation majeure faite en ce sens chez VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a été d'alléger les bouteilles et les demi-bouteilles champenoises en poids de verre (cf. le saviez-vous).

Le Saviez-vous ? Bouteille allégée

En partenariat avec un de nos fournisseurs de verrerie, nous avons été les premiers en Champagne à utiliser des bouteilles dont le poids de verre est réduit.

Les premières utilisations de bouteilles dites « allégées » remontent à 1997.

Quand une bouteille de Champagne standard pèse 900g, une bouteille « allégée » pèse 65 g de moins.

La mise en place de cette politique a permis une réduction du tonnage verrier utilisé. Ce qui a engendré une réduction significative de la quantité d'énergie nécessaire pour fabriquer les bouteilles en verre ainsi qu'une diminution de la quantité de verre à recycler au niveau des communes.

Il va de soi que la qualité de la bouteille reste inchangée, que la résistance à la pression a été testée et que la sécurité du consommateur est préservée.

Les avantages au niveau de la fin de vie du produit ne sont pas les seuls à prendre en compte, n'oublions pas que l'allègement des bouteilles a permis aussi d'augmenter la capacité de chargement des camions de livraison vers les sites de production. Ce qui a permis de réduire le nombre de transport routier et l'impact sur la pollution atmosphérique.

- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;

Les apports en énergie des sites de production du Groupe se font par le biais de consommations d'électricité et de gaz. L'électricité est utilisée principalement pour les éclairages de bâtiments, le fonctionnement des équipements et le refroidissement des installations. Le gaz est, quant à lui, consommé pour le chauffage des bâtiments et la régulation des températures des vins en cuverie.

En 2015, nous avons réalisé un audit énergétique des activités de production de la branche Champagne. Celui-ci s'est achevé fin 2015 et nous donne des pistes de progrès en matière d'utilisation de l'électricité et de gaz.

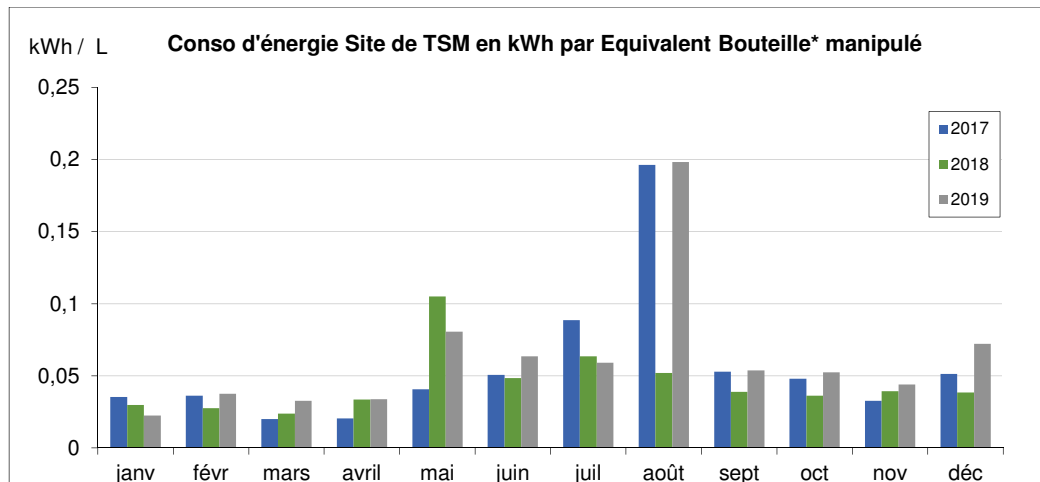
En 2017, les locaux administratifs de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ont fait l'objet, eux aussi, d'un audit énergétique basé sur les consommations de 2016. Cet audit a consisté à analyser les factures d'énergie, les systèmes d'isolation thermique, les caractéristiques techniques des principaux équipements consommateurs d'énergie... Il en est ressorti des propositions d'actions permettant de réduire à long terme les consommations d'énergie du site.

Consommation d'électricité des sites de production en MWh -

Site de production	2016	2017	2018	2019
Domaine Royal de Jarras	1 777	1 792	2 021	2 040
Château La Gordonne	535	446	346	401
VPP Reims	3 723	3 673	3 620	3 513
VPP Tours-Sur Marne	4 453	4 412	4 308	4 557
Quinta de Monsul	373	444	380	362

Dans le cadre de la certification ISO 14001, les consommations des sites de Champagne sont suivies par rapport à l'activité des sites et des objectifs d'amélioration sont fixés tous les ans en revue de direction.

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio de consommation d'énergie / équivalent bouteilles produites qui s'élève à 0,047kWh / équivalent bouteille sur le site de Tours sur Marne en 2019.



- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Le sujet de la préservation et du développement de la biodiversité est un axe majeur de travail pour les vignobles du Groupe (Champagne, Portugal, Camargue)

Sur nos vignobles en Camargue, l'équilibre Faune Flore est largement respecté avec au moins un hectare inculte pour un hectare planté. Ces Domaines sont ainsi classés NATURA 2000 où l'objectif est de valoriser le patrimoine naturel et de préserver la diversité biologique.

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National), tout en sachant que le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Une attention particulière est aussi accordée à la protection des espèces pollinisatrices (abeilles notamment) en réduisant de manière drastique le recours aux insecticides, en favorisant la confusion sexuelle, en préférant des traitements en dehors des phases de butinage et en implantant des espèces mellifères en bordure de parcelle. Le vignoble champenois de notre Groupe est moteur dans la lutte par confusion sexuelle qui est une alternative reconnue aux traitements insecticides, avec plus de 98 % du vignoble sensible aux tordeuses de la grappe est en confusion.

Des aménagements, tel que la création de haies, sont aussi réalisés au niveau du vignoble Vranken-Pommery pour favoriser la biodiversité. De nombreux arbustes ont ainsi été plantés ces dernières années : 380 en 2014, 250 en 2015 et 310 en 2016. En 2016, nous avons installé 3 ruches sur le Domaine Pommery dans le but de favoriser la biodiversité de ce lieu emblématique.

Nous avons aussi poursuivi notre travail pour l'Observatoire Agricole de la Biodiversité qui est un projet initié en 2009 pour répondre à un manque d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité lié aux pratiques agricoles

En 2015, 5 parcelles du vignoble VRANKEN-POMMERY ont été inscrites dans l'Observatoire Agricole de la Biodiversité pour participer à 3 protocoles («Invertébrés», «Abeilles solitaires» et «Vers de terre»).

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe tient un rôle majeur dans le Vignoble en informant l'ensemble des intervenants Champenois sur la prise en compte des différentes problématiques environnementales, de la sécurité des consommateurs et des exigences réglementaires ou préfectorales. Au travers de ses équipes, il apporte l'analyse et la compétence nécessaires pour fournir le soutien et l'aide technique souhaités par ses partenaires vignerons. L'équipe du vignoble organise par exemple des journées techniques ouvertes aux partenaires de la Maison sur des thèmes comme la réduction des intrants et la Viticulture Durable.

L'accompagnement des vignerons partenaires dans la démarche de Viticulture Durable, que nous réalisons, est possible selon 4 axes ou étapes :

- La formation

Plusieurs sessions de formation VDC sont réalisées chaque année. Elles permettent de faire découvrir le référentiel avec une explication de chaque exigence et d'évaluer l'exploitation des stagiaires : un plan de progrès est ensuite établi par exploitation afin qu'elle s'inscrive dans une démarche progressive.

- L'autodiagnostic

Un autodiagnostic à domicile peut être effectué afin d'évaluer précisément l'exploitation d'un vigneron vis-à-vis du référentiel « Viticulture Durable en Champagne ». Ce diagnostic se base sur ses pratiques, l'état de son vignoble et de ses bâtiments, la traçabilité et l'archivage de ses données. Il donne une véritable photographie de l'exploitation et peut servir d'audit blanc avant certification

- L'accompagnement individuel

Pour les vignerons les plus avancés, le Service Technique Vignoble VRANKEN-POMMERY propose un accompagnement individuel complet et adapté à l'exploitation du vigneron pour accéder à la certification.

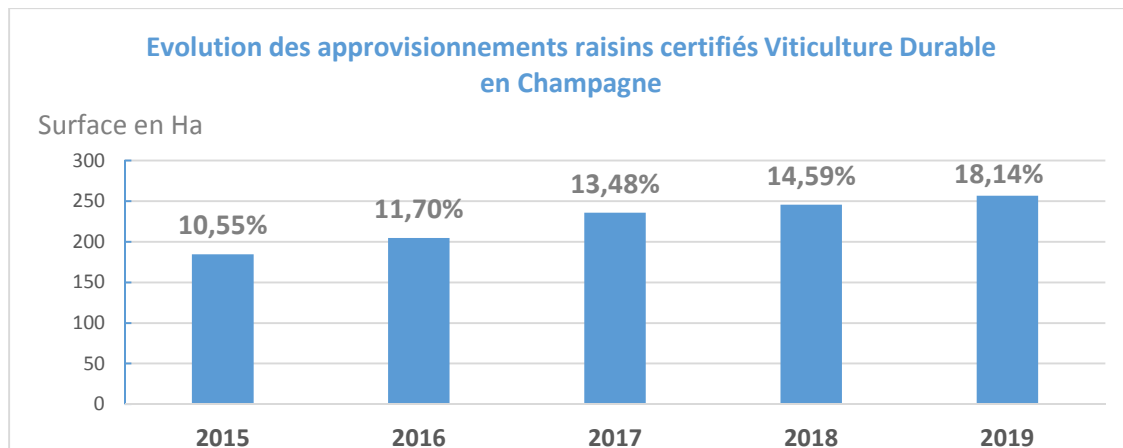
Selon les besoins du viticulteur, l'accompagnement comprend l'autodiagnostic de l'exploitation, la réalisation d'un plan de progrès pour lever les écarts (non-conformités), un audit blanc afin de vérifier que l'exploitation répond aux exigences de la VDC avant l'audit de certification. Dans certains cas, Vranken-Pommery va également aider le vigneron à répondre à certains points précis du référentiel : identification des éléments de biodiversité et calcul du ratio SET/SAU (% de biodiversité / surface de l'exploitation), recherche des zones possibles pour

l'implantation de « biodiversité » dans son vignoble (haies, arbres, soutèments naturels...), calcul de l'empreinte carbone, cartographie, ...

- La certification

L'équipe technique assure la préparation à l'audit et peut également être présente le jour même sur la demande du vigneron.

La Maison propose également une certification collective centralisée aux partenaires engagés dans la démarche afin de regrouper les audits de plusieurs exploitations (en général petites structures). La Maison Vranken-Pommery, grâce à son travail de fond, voit ses apports en raisins certifiés augmenter chaque année, comme le montre l'indicateur suivant :



Dans le cadre des améliorations menées en lien avec la viticulture durable, le vignoble Champenois du Groupe s'est doté en juin 2016 d'un enjambeur électrique. Alors que les enjambeurs habituels travaillent la vigne alimentés au fuel celui-ci est propre du point de vue émission dans l'atmosphère.

Ce modèle a été développé en 2012 et il s'agit du neuvième appareil mis sur le marché.



Un second enjambeur a été commandé en 2018.

A noter aussi que la société GRANDS DOMAINES DU LITTORAL commercialise depuis 2012 une cuvée issue de l'Agriculture Biologique appelée « Domaine de La Félicité », ainsi qu'une autre propriété : « Domaine de Quincandon ». Ce choix de la viticulture Biologique est un complément à la démarche d'Agriculture Raisonnée puisque la principale différence est l'utilisation de produits de traitement « naturels ».

Résultats 2019

- ✓ 100% des sites de production français sous réglementation ICPE
- ✓ 100% des sites de production du Groupe suivent leurs consommations d'eau et d'électricité.
- ✓ 18,14% des apports de raisins de Vranken-Pommery sont certifiés Viticulture Durable en Champagne.
- ✓ Environ 670 hectares sont certifiés biologiques et plus de 465 hectares sont en conversion. Cela représente donc 32% des surfaces des vignes du sud de la France qui sont certifiées biologiques et 55 % des surfaces des vignes qui sont certifiées ou en conversion biologique.

Lutte contre la corruption :

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

"Vranken-Pommery Monopole est particulièrement vigilant sur le risque de corruption, et s'inscrit dans le cadre de la Loi Sapin II en matière de lutte anti-corruption à l'appui des recommandations de Middlednext. Le groupe a adopté dès 2018 une charte anti-corruption ainsi qu'une charte boursière qu'il a fait évoluer depuis en fonction des recommandations de l'AMF et de Middlednext. En 2019, le code anti-corruption a été traduit dans toutes les langues parlées dans le groupe et diffusé auprès des salariés avec une première phase de sensibilisation au Siège et dans les filiales.

Parallèlement, le groupe a communiqué auprès de ses partenaires, clients, prestataires, fournisseurs, sur sa charte anti-corruption. La présence d'un dispositif anti-corruption est intégrée dans toutes les relations contractuelles, et Vranken-Pommery Monopole le mentionne expressément dans ses conditions générales de vente.

Un référent anti-corruption a été nommé et formé auprès de Middlednext. Le Groupe a procédé à une revue documentaire sur les bonnes pratiques en matière de lutte anti-corruption tant internes qu'externes ainsi qu'au recensement des procédures, et a élaboré, en 2019, un questionnaire permettant de définir une cartographie des risques. Cette cartographie des risques permet d'identifier les principaux risques de corruption, de les hiérarchiser et les catégoriser, et de définir une probabilité d'occurrence.

A l'appui de cette cartographie, le groupe adaptera ses règles et procédures et mettra en place son dispositif d'alerte."



Résultats 2019:

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Groupe participent à prévenir et limiter le risque de corruption aussi bien de la part de nos partenaires commerciaux que de nos salariés.

L'évolution de la corruption interne n'est, à l'heure actuelle, pas encore quantifiée mais nous nous assurons qu'il n'existe aucune espèce de corruption de nos salariés.

Contacts

Clément PIERLOT

Chef de Caves
Vranken-Pommery Production Reims
cpierlot@vrankenpommery.fr

Emilie JAHIEL

Responsable Qualité Environnement
Vranken-Pommery Monopole
ejahiel@vrankenpommery.fr